

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize le quinze du mois de Décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel BUFFET, Evelyne FOUCHER, Patrick COCHON, Yves TOUCHAIN, Raymond BEY, Manuela CIZEAU, Johanna CLAUZEL, Jean-Louis FRANCHET, Daniel FUSIL, Sandra GAUTHIER, Carole LE BRETON, Michelle MANCEAU, André VANNEAU.

Absents excusés : Mme Marine RABIER ayant donné procuration à Mme Evelyne FOUCHER ; M. Thierry TOUTAIN ayant donné procuration à M. Yves TOUCHAIN

Secrétaire de séance : Manuela CIZEAU

Ordre du jour :

- Renouvellement des promesses de vente et location Pierre et Vacances
- Election d'un délégué au SIDELC et au Pays de Grande Sologne
- Concession du droit de pêche à la Fédération Départementale de Pêche
- Sculpt'en Sologne : Participation au programme 2017
- Questions diverses

1. Prorogation promesses de vente et bail Pierre et Vacances

Vu la délibération en date du 21 septembre 2006 relative aux promesses de vente et de bail entre la commune de Dhuizon et Pierre et Vacances.

Vu la demande du groupe Pierre et Vacances en date du 25 octobre 2016 sollicitant la demande de prorogation des promesses de vente, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de proroger les promesses de bail et vente consenties par la commune au groupe Pierre et Vacances jusqu'au 31 décembre 2017 sous réserve de l'accord de prorogation du permis de construire n°4107407S0016.

2. Election d'un délégué au SIDELC et au Pays de Grande Sologne

Suite à la démission de M. TOUTAIN en date du 9 Novembre 2016 en qualité de membre délégué titulaire auprès du SIDELC et délégué suppléant au sein du Pays de Grande Sologne, ont été élus :

- **SIDELC :** Daniel FUSIL délégué titulaire
André VANNEAU délégué suppléant
- **Pays de Grande Sologne :** Sandra GAUTHIER déléguée suppléante

3. Concession du droit de pêche à la Fédération Départementale de Pêche

Le Conseil Municipal a donné son accord pour concéder à la Fédération Départementale de Loir et Cher pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, la gestion de l'étang communal pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette dernière assurera la réglementation, les dates d'ouvertures, le prix et vente de cartes, l'empoisonnement, animations et concours... et versera à la commune une redevance de 500 € par an.

4. Sculpt'en Sologne : Participation au programme 2017

Le Conseil Municipal a donné son accord (12 Pour, 3 Abstentions) pour participer une nouvelle fois à la 5^{ème} biennale de Sologne ; les crédits nécessaires à cette manifestation seront inscrits au budget primitif 2017.

Questions et informations diverses :

1. Le Conseil Municipal a donné son accord à M. JULIEN repreneur de la fromagerie MERY pour la vente de produits le dimanche sur la place Saint Pierre.
2. M. BUFFET précise que la borne de recharge pour les véhicules électriques sera installée au cours du 1^{er} semestre 2017.
3. M. TOUCHAIN demande la suite donnée à la «Maison Macion». M. BUFFET précise qu'il a reçu le CAUE et qu'une étude sera remise en début d'année.
4. Mme GAUTHIER fait part de la demande de 2 familles pour l'ouverture de la garderie périscolaire dès 7 h du matin.

- Elles sont invitées à présenter leur demande en mairie.
5. M. COCHON signale des incivilités de tous genres : dégradation à l'école M. Pagnol, sur l'abribus à Rotte, et plus grave, le vol de denrée à la cantine scolaire.
Mme CIZEAU signale le stationnement gênant de véhicules sur le trottoir rue de Thoury, malgré l'interdiction et la mise en danger des piétons notamment des enfants, obligés de circuler sur la route.
→ Les services de gendarmerie sont informés et procès-verbal sera dressé à ces infractions.
→L'installation d'une vidéo protection est à l'étude
 6. Mme FOUCHER présente le bulletin communal qui sera distribué semaine 52.
 7. TELETHON : les gains collectés lors de l'évènement s'élèvent à 1 866 € ; l'opération sera renouvelée en 2017.
 8. Mme CIZEAU fait savoir que le goûter de Noël offert par la municipalité aux enfants scolarisés a été très apprécié.
 9. Monsieur le Maire précise que le studio sera libre à compter du 15 janvier 2017.

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20H45

Cr validé par Manuela CIZEAU, secrétaire de séance.